

Séance extraordinaire du 30 avril 2012

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance extraordinaire ce trentième jour du mois d'avril deux mille douze à dix-neuf heures quarante, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Jean-Claude Bouchard, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Robert Maranda, Michel Patry, Simon Théberge et Michel Turner formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante Anne Ladouceur.

Est absente : la mairesse Danielle Roy Marinelli.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

---

### **CV-2012-03-82**

#### **Période de questions**

Environ 11 personnes assistent à la séance. Une personne pose des questions et émet un commentaire.

---

### **CV-2012-03-83**

#### **Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 10, 16 et 17 avril 2012**

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 10, 16 et 17 avril 2012 est déposé.

---

### **CV-2012-03-84**

#### **Dénomination des unités administratives de la Ville**

Réf. : [RH-2012-015](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'autoriser la dénomination des unités administratives de la Ville en fonction des sept niveaux d'autorité suivants, et ce, de manière à disposer d'une dénomination unique et d'assurer la conformité dans l'utilisation des systèmes informatisés de traitement administratif :

<b>Dénomination</b>	<b>Responsable</b>
Direction générale	Directrice générale/Directeur général
Direction générale adjointe	Directrice générale adjointe/Directeur général adjoint
Direction	Directrice/Directeur
Direction adjointe	Directrice adjointe/Directeur adjoint
Service	Chef de service
Division	Coordonnatrice/Coordonnateur
Section	Contremaîtresse/Contremaître

Adoptée à l'unanimité

#### **CV-2012-03-85**

##### **Embauche d'adjointes administratives à la Direction générale**

Réf. : [RH-2012-053](#) et [DG-2012-064](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner  
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

D'embaucher Émilie Gagnon, Nicole Piché et Maude St-Amand aux postes réguliers à temps complet d'adjointe administrative de la Direction générale, aux conditions prévues en annexe à la fiche de prise de décision RH-2012-053.

Adoptée à l'unanimité

#### **CV-2012-03-86**

##### **Dépôt des certificats d'enregistrement relatifs aux règlements RV-2012-11-60 et RV-2012-11-61**

Les certificats d'enregistrement relatifs aux règlements suivants sont déposés :

- ✓ Règlement RV-2012-11-60 décrétant un emprunt de 3 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations ;
- ✓ Règlement RV-2012-11-61 décrétant un emprunt de 23 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

---

**CV-2012-03-87**

**Abrogation de la résolution CV-2012-00-68 « Financement de la dépense relative à la caractérisation environnementale du lot 2 695 714 du cadastre du Québec (975, rue Commerciale, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et demande de subvention au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du programme ClimatSol »**

Réf. : [EI-2012-033](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'abroger la résolution CV-2012-00-68 intitulée « Financement de la dépense relative à la caractérisation environnementale du lot 2 695 714 du cadastre du Québec (975, rue Commerciale, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et demande de subvention au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre du programme ClimatSol ».

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-03-88**

**Don de couvercles de regard**

Réf. : [EI-2012-036](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'accepter le don de 11 couvercles de regards identifiés aux armoiries de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-03-89**

**Crédits additionnels pour le remplacement d'un véhicule**

Réf. : [EI-EM-2012-013](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'affecter le montant de 24 272,86 \$ reçu de l'assureur à la suite de la perte du véhicule Ford Crown Victoria (unité 10-082) au poste de revenus 01-234-80-002 et d'affecter le même montant au poste de dépenses 03-201-52-010 pour le remplacement de ce véhicule.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-03-90****Entente à intervenir avec le ministère des Transports du Québec concernant la réfection du pont situé au-dessus de la rivière à la Scie (secteur Saint-Romuald)**Réf. : [EI-GEN-2012-059](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De conclure l'entente à intervenir avec le ministère des Transports du Québec concernant la réfection du pont situé au-dessus de la rivière à la Scie (secteur Saint-Romuald), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision EI-GEN-2012-059 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2012-03-91****Désignation de représentants de la Ville à des comités d'évaluation dans le cadre du projet du tramway du Réseau de transport de la Capitale**Réf. : [EI-GEN-2012-064](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De désigner Dany Lachance, coordonnateur aux infrastructures du Service du génie, à titre de représentant de la Ville ainsi que Pierre Asselin, conseiller en urbanisme de la Direction de l'urbanisme et des arrondissements, à titre de substitut à celui-ci, aux comités d'évaluation des lots 1 et 3 constitués pour l'appel d'offres sur l'étude de faisabilité du tramway dans le cadre du projet du tramway du Réseau de transport de la Capitale.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2012-03-92****Modification du contrat pour la construction d'un poste de surpression dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon**Réf. : [EI-TE-2012-010](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De modifier le contrat relatif à la construction d'un poste de surpression dans le secteur Saint-Étienne-de-Lauzon attribué par la résolution CV-2012-01-49, conformément à l'ordre de changement numéro 2 joint en annexe à la fiche de prise de décision EI-TE-2012-010, compte tenu que ces modifications constituent des accessoires à ce contrat et n'en changent pas la nature, pour les motifs énoncés à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2012-03-93****Aide financière au Centre aide et prévention jeunesse de Lévis**Réf. : [DVC-SOC-2012-016](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'accorder une aide financière de 15 000 \$ au Centre aide et prévention jeunesse de Lévis pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-03-94****Modification du texte du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986) concernant les policiers et les policières**Réf. : [FSA-TRE-2012-015](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De modifier le texte du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986), tel qu'il est indiqué en annexe à la présente résolution et de décréter que ces modifications s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, à l'exception de celle relative à l'article 6.02 ii) qui s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-03-95****Modification du texte du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986) concernant les cols bleus, les professionnels et les cols blancs**Réf. : [FSA-TRE-2012-016](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De modifier le texte du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986), tel qu'il est indiqué en annexe à la présente résolution, et de décréter que ces modifications s'appliquent rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2011, à l'exception celles relatives à l'annexe A concernant le groupe des professionnels qui s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 et concernant les personnes salariées de sexe féminin qui s'appliquent à compter du 15 juillet 2011.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-03-96****Modification du Règlement 284-90 établissant le régime complémentaire de retraite des policiers de la Régie intermunicipale de police et direction incendie de Charny, Saint-Jean-Chrysostome et Saint-Romuald (30 566)**Réf. : [FSA-TRE-2012-017](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De modifier le Règlement 284-90 établissant le régime complémentaire de retraite des policiers de la Régie intermunicipale de police et direction incendie de Charny, Saint-Jean-Chrysostome et Saint-Romuald (30 566), tel qu'il est indiqué en annexe à la présente résolution et de décréter que ces modifications s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

[annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

**CV-2012-03-97****Cotisations d'équilibre pour les déficits actuariels des régimes de retraite pour les années 2012 et 2013**Réf. : [FSA-TRE-2012-018](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De donner instruction aux comités de retraite des régimes de retraite de la Ville de ne pas se prévaloir du prolongement des mesures d'allègement de la Régie des rentes du Québec en vertu du Règlement modifiant le Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire, en vigueur depuis le 29 février 2012 et donc, de ne pas maintenir la réduction des mensualités relativement aux cotisations d'équilibre pour les déficits actuariels des régimes de retraite pour les années 2012 et 2013.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2012-03-98****Désignation d'une représentante de l'employeur au comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis, régime 31 986**Réf. : [FSA-TRE-2012-020](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Turner  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De désigner Christine Girard, directrice générale adjointe – administration et performance organisationnelle, à titre de représentante de l'employeur au comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis, régime 31 986, pour un mandat de trois ans, en remplacement de Claude Guérin, directeur des Ressources humaines, qui quittera ses

fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-03-99**

**Dépôt du rapport de suivi des actions et des activités 2011 ainsi que du plan d'action 2012 de la table agro-urbaine**

Réf. : [URBA-2012-024](#), [URBA-2012-024-C-1](#) et [URBA-2012-024-C-2](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De prendre acte du rapport de suivi des actions et des activités 2011 ainsi que du plan d'action pour l'année 2012 de la table agro-urbaine, déposés à titre d'information.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-04-00**

**Avis sur la conformité du projet de remplacement du pont situé sur la Route 116, au-dessus de l'autoroute Jean-Lesage**

Réf. : [URBA-2012-026](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'approuver la conformité du projet de remplacement du pont situé sur la Route 116, au-dessus de l'autoroute Jean-Lesage (structure P-13703), aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville (avis d'intervention du ministère des Transports du Québec produit le 21 février 2012, projet MTQ 154-05-0297).

De demander au ministère des Transports du Québec de chercher et d'appliquer des solutions pour éviter dans la mesure du possible les problèmes de graffitis sur les structures.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2012-04-01**

**Avis sur la conformité du projet de remplacement d'une structure située à la sortie du pont Pierre-Laporte**

Réf. : [URBA-2012-027](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'approuver la conformité du projet de remplacement de la structure P-13784A aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville (avis d'intervention du ministère des Transports du Québec produit le 21 février 2012, projet MTQ 154-07-0010).

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-04-02**

**Avis sur la conformité du projet de réaménagement d'une partie du boulevard de la Rive-Sud, située approximativement entre le chemin du Sault et le pont Dominion**

Réf. : [URBA-2012-028](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'approuver la conformité du projet de réaménagement d'une partie du boulevard de la Rive-Sud, située approximativement entre le pont Dominion et le chemin du Sault, aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville (avis d'intervention du ministère des Transports du Québec produit le 21 mars 2012, projet MTQ 154-07-0106).

De demander au ministère des Transports du Québec d'inclure dans ces travaux la plantation d'arbres à l'intérieur de la banquette qui sera aménagée entre la piste cyclable et l'accotement réservé aux autobus.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-04-03**

**Modification de la résolution CV-2010-10-99 « Vente d'une partie du lot 3 019 310 du cadastre du Québec à Les galeries du vieux fort et Jacqueline Gemma Samson (rue Hypolite-Bernier, secteur Lévis) »**

Réf. : [DEV-2012-108](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

De modifier la résolution CV-2010-10-99 « Vente d'une partie du lot 3 019 310 du cadastre du Québec à Les galeries du vieux fort et Jacqueline Gemma Samson (rue Hypolite-Bernier, secteur Lévis) » par le remplacement, dans le deuxième alinéa, du nom « Marc Simard » par le nom « Immeubles Marc Simard inc. » et par la suppression des mots « faisant affaires sous le nom de Les galeries du vieux fort ».

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-04-04**

**Modifications de la résolution CV-2011-07-37 « Échange du lot 4 490 154 et d'une partie du lot 4 490 153 du cadastre du Québec contre le lot 4 607 775 et une partie du lot 4 703 809 de ce cadastre et établissement d'une servitude (rue de l'Aréna, secteur Lévis) »**

Réf. : [DEV-2012-110](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Bouchard  
Appuyé par la conseillère Janet Jones



De modifier la résolution CV-2011-07-37 « Échange du lot 4 490 154 et d'une partie du lot 4 490 153 du cadastre du Québec contre le lot 4 607 775 et une partie du lot 4 703 809 de ce cadastre et établissement d'une servitude (rue de l'Aréna, secteur Lévis) » :

- par la suppression, dans le titre, des mots et du nombre « le lot 4 607 775 et »;
- par l'insertion, dans le titre et après les mots et le nombre « 4 703 809 de ce cadastre », des mots et du nombre « , acquisition du lot 4 607 775 de ce cadastre »;
- par la suppression, dans le troisième alinéa, des mots et du nombre « le lot 4 607 775 du cadastre du Québec et »;
- par le remplacement, dans le troisième alinéa, des mots et des nombres « et de décréter que le lot 4 607 775 et cette partie du lot 4 703 809 du cadastre du Québec sont affectés à l'utilité publique, conditionnellement à leur acquisition » par les mots et le nombre « et de décréter que cette partie du lot 4 703 809 du cadastre du Québec est affectée à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition »;
- par l'insertion, après le troisième alinéa, de l'alinéa suivant :
 

« Il est résolu d'acquérir à titre gratuit le lot 4 607 775 du cadastre du Québec, sans garantie de qualité, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9156-6901 Québec inc., d'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document à cet effet et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition. »

Adoptée à l'unanimité

## CV-2012-04-05

**Modification de la résolution CV-2011-08-33 « Échange du lot 2 154 328 du cadastre du Québec contre les lots 4 836 282 et 4 836 283 de ce cadastre et financement afférent »**

Réf. : [DEV-2012-112](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De modifier la résolution CV-2011-08-33 « Échange du lot 2 154 328 du cadastre du Québec contre les lots 4 836 282 et 4 836 283 de ce cadastre et financement afférent » par l'ajout des alinéas suivants :

« À des fins de comptabilité, de financer la partie de la dépense relative à la portion du lot 2 154 328 du cadastre du Québec destinée à la revente ainsi qu'aux frais inhérents à celle-ci, au montant maximal de 186 600 \$, à même la réserve pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

De financer 28,3 % de l'indemnité de 88 000 \$, des honoraires professionnels et des frais inhérents à ceux-ci, au montant maximal

de 26 400 \$, à même la réserve pour fins du développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique. »

Adoptée à l'unanimité

#### **CV-2012-04-06**

**Avis de motion du Règlement RV-2012-11-69 décrétant un emprunt de 6 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux**

Réf. : [FSA-TRE-2012-019](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2012-11-69 décrétant un emprunt de 6 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 6 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

#### **CV-2012-04-07**

**Adoption du Règlement RV-2012-11-65 décrétant un emprunt pour des honoraires professionnels et l'acquisition d'immeubles dans le cadre de la revitalisation du secteur de la Traverse de Lévis**

Réf. : [DEV-2012-066](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-65 décrétant un emprunt pour des honoraires professionnels et l'acquisition d'immeubles dans le cadre de la revitalisation du secteur de la Traverse de Lévis a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 1 649 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe spéciale imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables du territoire de la Ville, pour l'acquisition de deux immeubles situés dans le secteur de la Traverse de Lévis (garage de la Traverse et le casse-croûte Le Capitaine), à des fins de réserve foncière, dans le cadre de la revitalisation de ce secteur, et pour le paiement d'honoraires professionnels en lien avec ces acquisitions et avec l'acquisition d'une partie du terrain de la gare intermodale avec le bâtiment dessus construit ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge  
Appuyé par le conseiller Jean-Claude Bouchard

D'adopter le Règlement RV-2012-11-65 décrétant un emprunt pour des honoraires professionnels et l'acquisition d'immeubles dans le cadre de la revitalisation du secteur de la Traverse de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

#### **CV-2012-04-08**

#### **Adoption du Règlement RV-2012-11-66 modifiant le Règlement 277-90 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ex-Ville de Saint-Romuald (secteur des crans, partie nord du boulevard de la Rive-Sud)**

Réf. : [AGR-2012-015](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-66 modifiant le Règlement 277-90 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ex-Ville de Saint-Romuald a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- dans les zones 673, 676, 680 et 685, d'assujettir à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale, les opérations cadastrales, la construction et l'agrandissement du bâtiment principal, la transformation et la rénovation affectant l'apparence extérieure du bâtiment principal, l'installation ou la modification d'une enseigne, l'installation ou la modification de l'éclairage extérieur et tous travaux liés à l'aménagement et au réaménagement d'un terrain incluant les aires de stationnement, les remblais, les déblais et l'abattage d'arbres;
- dans les zones 677, 678 et 681, d'assujettir à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale, la construction et l'agrandissement du bâtiment principal, la transformation et la rénovation affectant l'apparence extérieure du bâtiment principal, la construction et l'agrandissement d'un garage étagé hors sol, l'installation ou la modification d'une enseigne, l'installation ou la modification de l'éclairage extérieur et tous travaux liés à l'aménagement et au réaménagement d'un terrain incluant les aires de stationnement, les remblais, les déblais et l'abattage d'arbres; toutefois, un PIIA n'est pas requis pour la délivrance d'un permis de lotissement dans ces zones;
- dans la zone 686, d'assujettir à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale, les opérations cadastrales, la construction et l'agrandissement du bâtiment principal, la transformation et la rénovation affectant l'apparence extérieure du bâtiment principal, l'installation ou la modification de l'éclairage extérieur et tous travaux liés à l'aménagement et au réaménagement

d'un terrain incluant les aires de stationnement, les remblais, les déblais et l'abattage d'arbres ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry  
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

D'adopter le Règlement RV-2012-11-66 modifiant le Règlement 277-90 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ex-Ville de Saint-Romuald.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-04-09**

##### **Adoption du Règlement RV-2012-11-67 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement**

Réf. : [EI-GEN-2012-060](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-67 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire le stationnement sur une partie de la 13<sup>e</sup> Rue et une partie de la 3<sup>e</sup> Avenue (secteur Saint-Rédempteur), sur une partie de la rue Albert-Rousseau (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et sur une partie de la rue Déziel (secteur Lévis) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2012-11-67 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-04-10**

##### **Adoption du Règlement RV-2012-11-68 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis**

Réf. : [EI-GEN-2012-060](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-11-68 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de réduire la zone où la vitesse permise est de 30 km/h sur une partie la rue Saint-Georges (secteur Lévis) ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2012-11-68 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2012-04-11**

##### **Période d'intervention des membres du conseil**

Aucun membre du conseil de la Ville ne prend la parole.

---

#### **CV-2012-04-12**

##### **Période de questions**

Personne ne prend la parole.

---

#### **CV-2012-04-13**

##### **Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Janet Jones  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

À 20 heures, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

---

Danielle Roy Marinelli, mairesse

---

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

---